

Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX, Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT - BOURRACHOT - FOURNAL - SEMET - CUISSINAT - LALLIAS - SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

OBJET :

Travaux de vitrification du parquet salle 1 complexe communal.

Monsieur le Maire présente 2 devis pour les travaux de vitrification du parquet de la salle 1.

Après étude de ces 2 devis par la commission « infrastructures et sécurités »,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- retient le devis présenté par la Menuiserie Potier, d'un montant de 6 478,00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

**Fait à Molinet, le 28 avril 2026**

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX, Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT - BOURRACHOT - FOURNAL - SEMET - CUISSINAT - LALLIAS - SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

OBJET :

**Amendes de police - programme 2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Conseil Départemental en date du 04 mars 2026 relatif à la répartition des recettes provenant « des amendes de police ».

La commission « Voirie » propose :

- Travaux relevant de la Sécurité Routière : 40 %
  - Limitation de vitesse en agglomération (panneaux 50 - rappel), Rue des Varennes de la Broche et Route de Moulins.
    - ↳ Conseil Départemental : 310,80 € HT (777 € x 40 %)
    - ↳ Autofinancement : 466,20 € HT
  
- Travaux liés au confort des usagers : 20 %
  - Création de signalétiques « point d'aspiration incendie service de secours » halte nautique route de Moulins ; « stationnement interdit sauf dépanneuse » rue Jean Moulin ; « village fleuri » entrée de bourg Grande Rue
    - ↳ Conseil Départemental : 136,30 € HT (681,50 € x 20 %)
    - ↳ Autofinancement : 545,20 € HT

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026024-DE

SLOW

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement du projet cité ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide Départementale relative à la répartition des recettes provenant « des amendes de police 2026 » pour financer en partie ce projet.

*Fait à Molinet, le 28 avril 2026*

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX, Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT - BOURRACHOT - FOURNAL - SEMET - CUISSINAT - LALLIAS - SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

**OBJET : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal -  
En complément de la délibération DEL2026015 du 26.03.2026)**

Monsieur le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

En complément des délégations déjà consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 26/03/2026,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026025-DE

SLOW

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE avec 15 voix POUR et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations complémentaires suivantes :

25° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire pour les zones U et AU du PLUi, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

26° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

27° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

28° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager) relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Fait à Molinet, le 28 avril 2026

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX, Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT - BOURRACHOT - FOURNAL - SEMET - CUISSINAT - LALLIAS - SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

### **OBJET : Commission communale des impôts directs - désignation des membres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID).

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Allier.

Une liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Allier.

Sont désignés par le Conseil Municipal :

LAINÉ Michel, CANARD (née JAMES) Marie-Claude, MARTIN Gilles, GENET (née HUSSON) Christine, LIEUDENOT (née CHAPPUIS) Odile, DESSAUGES Maxime, ALEVEQUE Paul, PRIEUR Pascal, BERNARDIN Marcel, MIRLICOURTOIS André, DEVAUX Monique, PESSOT Serge,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026026-DE

SLOW

MICHAUD Raymond, DA RONCHE (née LEPOT) Fanny, CHARNET Jean-Claude, GIRAUD Monique, THEVENOUX René, CRETIN Benoît, PRIEUR (née QUENOT) Laurence, LAPENDRIE Denise, MARMILLOT Alain, LEVITE (née JAY) Josette, PRIEUR Jean-Marc, CARVALHEIRO Sylvie.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Approuve la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

**Fait à Molinet, le 28 avril 2026**

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026027-DE

SLO

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX,  
Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT -  
BOURRACHOT - FURNAL - SEMET - CUISSINAT -  
LALLIAS - SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

**OBJET : Correspondant Défense**

Conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder à désignation d'un correspondant Défense pour représenter la commune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

↳ **Jean-Paul FURNAL** comme correspondant défense de la commune de Molinet

*Fait à Molinet, le 28 avril 2026*

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Signature of Michel Arnoux, Mayor, with a circular official stamp of the Municipality of Molinet.

Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Signature of Gérard Lallias, Secretary of the Session.

## COMMUNE DE MOLINET

### Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

#### ARRETE PORTANT DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire de Molinet,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

### ARRÊTE

#### Article 1 : Désignation du correspondant défense

Il est désigné, en qualité de correspondant défense de la commune de Molinet : Monsieur Jean-Paul FOURNAL, conseiller municipal délégué.

#### Article 2 : Missions

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

**Article 3 : Durée des fonctions**

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

**Article 4 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé(e) ;
- transmis à M le Sous-Préfet de Vichy ;
- communiqué au délégué militaire départemental ;
- affiché en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Molinet, le 28/04/2026

Le Maire,

Michel ARNOUX



Le Maire,

- ✓ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- ✓ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de Monsieur Jean-Paul FURNAL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026028-DE

SLOW

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX,  
Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT -  
BOURRACHOT - FOURNAL - SEMET - CUISSINAT - LALLIAS  
- SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

**OBJET : Désignation référents Ambroisie**

Le Maire informe le conseil municipal que la présence d'ambroisie à feuilles d'armoise a été constatée dans notre département. Cette plante constitue un problème de santé publique en raison de son pollen allergisant et de son caractère d'espèce envahissante.

Afin de prévenir et de limiter la prolifération de cette plante, il est demandé aux communes de nommer 2 référents territoriaux, qui auront pour missions de répertorier la présence d'ambroisie sur le terrain, d'assurer la remontée d'informations via la plateforme de signalement, informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération, veiller et participer à la mise en œuvre des mesures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés nomme :

↳ Damien VELUT, référent élu

↳ Jean-Pierre MONTAGNIER, référent agent territorial

*Fait à Molinet, le 28 avril 2026*

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX, Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT - BOURRACHOT - FURNAL - SEMET - CUISSINAT - LALLIAS - SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

**OBJET : Suppression de deux postes d'adjoints technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire rappelle :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Vu la saisine du comité social territorial du 16 avril 2026,

• Considérant la titularisation d'un agent au grade d'agent de maîtrise à temps complet (promotion interne), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026,

• Considérant le départ en retraite d'un agent au grade d'Adjoint Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal DECIDE de :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026029-DE

SLOW

↳ supprimer deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint  
classe.

↳ mettre à jour le tableau des effectifs selon annexe 1 de cette délibération.

**Fait à Molinet, le 28 avril 2026**

Le Maire,  
Michel ARNOUX



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel ARNOUX', written over a faint circular official stamp.

Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard LALLIAS', written over a faint circular official stamp.

COMMUNE DE MOLINET

ANNEXE 1 DELIBERATION n° DEL2026028 du 28 AVRIL 2026

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

AU 28 AVRIL 2026

± Emplois titulaires ou stagiaires à Temps complet

Rédacteur	DEUX	TC
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	UN	TC
Technicien	UN	TC
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	UN	TC
Adjoint technique	UN	TC
Agent de maîtrise	UN	TC

± Emplois titulaires ou stagiaires à Temps non complet

Adjoint d'animation territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	UN	TNC
Adjoint d'animation	UN	TNC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	UN	TNC
Adjoint technique	UN	TNC

± Emplois non permanents

Adjoint technique	TROIS	TC
Adjoint Animation	UN	TNC

Fait à Molinet, le 28 avril 2026

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026029-DE

SLOW

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX,  
Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT -  
BOURRACHOT - FOURNAL - SEMET - CUISSINAT - LALLIAS  
- SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :  
Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux  
Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

**OBJET : Désignation du référent ERRE "Élu Rural - Relais - de l'Égalité"**

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier adressé par le Président de l'AMR03 (Association des Maires Ruraux de l'Allier)

« Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Avant les élections municipales, j'ai souhaité attirer l'attention des candidats sur ce sujet majeur que constitue la lutte pour l'égalité et contre les violences intrafamiliales en rappelant notamment, qu'en milieu rural, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un concept, mais une urgence : l'isolement, la mobilité réduite, l'accès limité aux droits, rendent souvent les femmes plus vulnérables.

Aujourd'hui, à l'heure où les conseils municipaux s'organisent, je tiens à rappeler combien le dispositif ERRE (Elus Ruraux Relais de l'Égalité) représente un outil de proximité fondamental. Aussi convient-il que chaque équipe municipale identifie, en son sein, un élu à l'écoute, relais vers les associations, les instances spécialisées, la gendarmerie... Le dispositif ERRE représente un outil de proximité fondamental.

Aussi convient-il que chaque équipe municipale identifie, en son sein, un élu à l'écoute, relais vers les associations, les instances spécialisées, la gendarmerie... »

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal désigne :

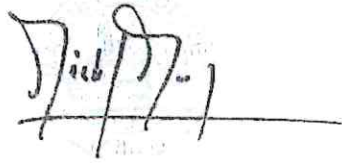
↳ **Barbara SEMET, référente ERRE**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le 28/04/2026  
ID : 003-210301735-20260428-DEL2026031-DE

SLOW

Fait à Molinet, le 28 avril 2026

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX,  
Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT -  
BOURRACHOT - FURNAL - SEMET - CUISSINAT - LALLIAS  
- SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

**OBJET : Création d'une commission communale, ouverte, chargée des actions sociales**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Selon la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, et l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

En conséquence, le CCAS de la commune de Molinet a été dissout par délibération en date du 6 novembre 2023 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, une commission communale des actions sociales reprenant les compétences de l'ancien centre communal d'action sociale.

Cette commission, outre le Maire, membres de droit, est composée de représentants du Conseil Municipal et d'habitants de la commune plus particulièrement investis dans les questions sociales et familiales.

Sont nommés membres de cette commission en qualité de représentants du conseil Municipal :

✂ Lucile CARVALHEIRO

✂ Gérard LALLIAS

✂ Philippe LASSOT

✂ Jean-Paul FURNAL

✂ Danielle SCHWARTZ

✂ Nicole PRIEUR

✂ Sandrine TURLIER

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026032-DE

SLOW

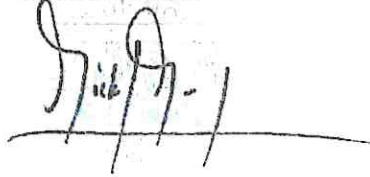
Sont nommés membres de cette commission en qualité d'habitants de la Commune :

- ↳ Geneviève Crétin
- ↳ Annie MONDELIN
- ↳ Solange MARTIN
- ↳ Marie-Claude CANARD
- ↳ Serge PESSOT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Fait à Molinet, le 28 avril 2026**

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX,  
Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT -  
BOURRACHOT - FURNAL - SEMET - CUISSINAT - LALLIAS  
- SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

**OBJET : Vote des taxes Budget Primitif 2026**

Monsieur le Maire rappelle :

La hausse de la taxe foncière sera au minimum de 0,8 % cette année en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui servent de base pour l'Etat au calcul de la taxe foncière.

En 2024 et 2025, notamment pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat, la commune s'était vue contrainte de revoir les taux, qui s'établissaient pour 2025 à :

☞ taxe foncière :	29,68 %
☞ taxe foncière non bâtie :	12,17 %
☞ taxe d'habitation s/résidences secondaires :	4,99 %

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal DECIDE de :

- maintenir les taux cités ci-dessus pour 2026 sans augmentation de la part communale
- autorise Monsieur le Maire à signer en conséquence l'état fiscal n°1259 (Année 2026).

**Fait à Molinet, le 28 avril 2026**

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX,  
Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT -  
BOURRACHOT - FURNAL - SEMET - CUISSINAT -  
LALLIAS - SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA -  
VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :  
Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux  
Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

**OBJET :**

**Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - budget commune.**

Monsieur le Maire présente un état des créances irrécouvrables se rapportant au budget commune,

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » et à l'article « 6542 Créances éteintes » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ces valeurs au 24 mars 2026 s'élève pour le budget commune à 171,36 €.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026034-DE

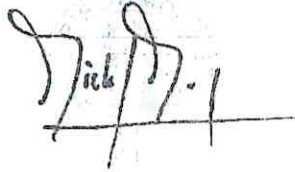
SLOW

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- admet en non-valeur les créances irrécouvrables citées ci-dessus.
- charge Monsieur le Maire d'émettre :
  - ↳ un mandat au 6541 pour la somme de 171,36 € (budget commune)

**Fait à Molinet, le 28 avril 2026**

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX,  
Maire, à 20h00

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - CARVALHEIRO - LASSOT -  
BOURRACHOT - FOURNAL - SEMET - CUISSINAT -  
LALLIAS - SCHWARTZ - MOUSSERIN - DA CUNHA -  
VELUT

Secrétaire de Séance : Gérard LALLIAS

Absent(e) excusé(e) :

Gérard Guinet donne pouvoir à Michel Arnoux

Sandrine Turlier donne pouvoir à Céline Bourrachot

**OBJET :**

**Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - budget Assainissement.**

Monsieur le Maire présente 3 états des créances irrécouvrables se rapportant au budget assainissement,

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » et à l'article « 6542 Créances éteintes » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ces valeurs au 24 mars 2026 s'élève pour le budget assainissement à 2 173,73 €.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 003-210301735-20260428-DEL2026035-DE

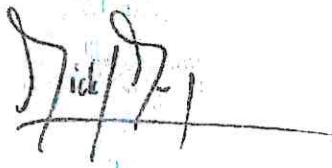
SLOW

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- admet en non-valeur les créances irrécouvrables citées ci-dessus.
- charge Monsieur le Maire d'émettre :
  - ↳ un mandat au 6541 pour la somme de 2 117,81 € (budget assainissement)
  - ↳ un mandat au 6542 pour la somme de 55,92 € (budget assainissement)

*Fait à Molinet, le 28 avril 2026*

Le Maire,  
Michel ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Gérard LALLIAS



Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ARNOUX, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Michel ARNOUX, Nicole PRIEUR, Lucile CARVALHEIRO, Philippe LASSOT, Céline BOURRACHOT, Jean-Paul FOURNAL, Barbara SEMET, Yohan CUISSINAT, Gérard LALLIAS, Danielle SCHWARTZ, Aurélien MOUSSERIN, Natalia DA CUNHA, Damien VELUT

Procurat ion(s) :

Gérard GUINET donne procuration à Michel ARNOUX - Sandrine TURLIER donne procuration à Céline BOURRACHOT

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
22 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
22 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Gérard LALLIAS

28 avril 2026
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

et publication du

28 avril 2026
---------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 223 164,12

Recettes : 223 164,12

Fonctionnement

Dépenses : 1 178 153,96

Recettes : 1 178 153,96

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 223 164,12 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 223 164,12 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 178 153,96 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 178 153,96 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire ARNOUX Michel

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ARNOUX, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Michel ARNOUX, Nicole PRIEUR, Lucile CARVALHEIRO, Philippe LASSOT, Céline BOURRACHOT, Jean-Paul FURNAL, Barbara SEMET, Yohan CUISSINAT, Gérard LALLIAS, Danielle SCHWARTZ, Aurélien MOUSSERIN, Natalia DA CUNHA, Damien VELUT

**Procurator(s) :**

Gérard GUINET donne procuration à Michel ARNOUX - Sandrine TURLIER donne procuration à Céline BOURRACHOT

**Eta(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
22 avril 2026

**Eta(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
22 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Gérard LALLIAS

28 avril 2026
---------------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
------------------------------

et publication du

28 avril 2026
---------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 85 315,18

Recettes : 85 315,18

**Fonctionnement**

Dépenses : 184 614,00

Recettes : 184 614,00

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	85 315,18	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	85 315,18	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	184 614,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	184 614,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mollnet

le(s) secrétaire(s) de séance

Le Maire ARNOUX Michel




Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ARNOUX, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Michel ARNOUX, Nicole PRIEUR, Lucile CARVALHEIRO, Philippe LASSOT, Céline BOURRACHOT, Jean-Paul FURNAL, Barbara SEMET, Yohan CUISSINAT, Gérard LALLIAS, Danielle SCHWARTZ, Aurélien MOUSSERIN, Natalia DA CUNHA, Damien VELUT

**Procurator(s) :**

Gérard GUINET donne procuration à Michel ARNOUX - Sandrine TURLIER donne procuration à Céline BOURRACHOT

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
22 avril 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
22 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Gérard LALLIAS

28 avril 2026
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

et publication du

28 avril 2026
---------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 8 000,00

Recettes : 8 000,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 21 092,84

Recettes : 21 092,84

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 8 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 8 000,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 21 092,84 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 21 092,84 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

le(s) secrétaire(s) de séance

Le Maire ARNOUX Michel




Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ARNOUX, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**  
Michel ARNOUX, Nicole PRIEUR, Lucile CARVALHEIRO, Philippe LASSOT, Céline BOURRACHOT, Jean-Paul FURNAL, Barbara SEMET, Yohan CUISSINAT, Gérard LALLIAS, Danielle SCHWARTZ, Aurélien MOUSSERIN, Natalia DA CUNHA, Damien VELUT

**Procurator(s) :**  
Gérard GUINET donne procuration à Michel ARNOUX - Sandrine TURLIER donne procuration à Céline BOURRACHOT

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
22 avril 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
22 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :  
Gérard LALLIAS

28 avril 2026
et publication du
28 avril 2026

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 30 812,49

Recettes : 30 812,49

**Fonctionnement**

Dépenses : 31 926,70

Recettes : 31 926,70

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	30 812,49	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	30 812,49	(dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	31 926,70	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	31 926,70	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire ARNOUX Michel

le(s) secrétaire(s) de séance